

POUR DEMANDE de PASSEPORT pour personne **MINEURE**

Présence indispensable de l'enfant à la constitution de la demande

A partir de 12 ans : présence indispensable à la constitution **ET** au retrait du PASSEPORT

PRISE DE RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT SUR INTERNET

Possibilité de RDV sur 2 sites :

Hôtel de Ville via ce lien : <https://troov.com/mairie-de-canet-en-roussillon-hotel-de-ville/rendez-vous>

Mairie Annexe Centre via ce lien : <https://troov.com/mairie-de-canet-en-roussillon-annexe-centre/rendez-vous>

● Une planche non découpée de photos d'identité : datant **OBLIGATOIREMENT** de moins de 6 mois
Norme ISO/IEC 19794-S : 2005 : format 35 mm x 45 mm, tête nue, de face, regard droit, yeux ouverts, bouche fermée. Pas de lunettes ni d'accessoire dans les cheveux.

- si l'enfant a moins de 15 ans : 17 € en timbres fiscaux*
- si l'enfant a plus de 15 ans : 42 € en timbres fiscaux*

Timbres fiscaux en vente dans les bureaux de tabac ou timbres dématérialisés : www.timbres.impots.gouv.fr

- Pour un renouvellement, fournir l'ancien Passeport
- Pour un renouvellement pour perte : l'original de la déclaration de perte et la carte d'identité du mineur
- le livret de famille des parents + Pièce d'identité du parent présent lors du rendez-vous
- Pour les enfants dont les parents sont divorcés : jugement de divorce intégral (précisant la garde et la résidence habituelle de l'enfant)
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ORIGINAL reçu par courrier ou téléchargé sur internet et imprimé et au nom du parent présent le jour du dépôt de la demande
Au choix : quittance de loyer non manuscrite, facture de moins de 6 mois EDF, GDF, eau, téléphone fixe ou portable, dernier avis d'imposition, dernière taxe foncière ou d'habitation, attestation d'assurance habitation de l'année en cours
ATTENTION : En cas de garde alternée : fournir le jugement stipulant le mode de garde défini lors de la séparation ou une attestation manuscrite de garde datée et signée par chaque parents, un justificatif de domicile du deuxième parent non présent lors du dépôt de la demande et la photocopie de sa pièce d'identité
- **Pour un nom d'usage** : une autorisation à compléter et à signer par les deux parents est à télécharger sur le site internet www.canetenroussillon.fr (à porter le jour du rendez-vous avec la photocopie de la pièce d'identité du parent absent)
Onglet C'Pratique Démarches administratives Passeport : Annexe 1-1
Pour les mineurs de plus de 13 ans : un consentement est à compléter et à signer est à télécharger sur le site internet www.canetenroussillon.fr
Onglet C'Pratique Démarches administratives Passeport : Annexe 3-2

Pour une première demande pour les personnes naturalisées, fournir :
- le décret de naturalisation ou un certificat de nationalité française.

Pour le jour du rendez-vous :
venir avec une pré-demande à faire sur www.ants.gouv.fr (l'imprimer ou noter le N° d'enregistrement) ou un CERFA à retirer dans votre Mairie et à remplir en noir et en majuscules.